

Demande de subventions au Département dans le cadre des aides aux communes 2022

M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaître, par courrier du 22 mars 2022, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Dans ce cadre, des subventions au titre des opérations suivantes pourraient être sollicitées.

Confort thermique de l'hôtel de Ville (nouvelle demande dans la mesure où la précédente était arrivée à échéance et où les travaux n'ont pas commencé) :

L'hôtel de ville de la commune est installé dans un bâtiment du 19ème siècle, il a été l'objet d'une opération de grosse réhabilitation dans les années 1990 et les combles du bâtiment ont été isolés récemment dans le cadre des opérations de certificats d'économies d'énergies. Ces actions ont permis l'amélioration du confort d'hiver des agents mais des travaux complémentaires sont nécessaires pour l'amélioration du confort d'été. Actuellement les températures au deuxième étage peuvent atteindre 36°C. L'intervention concernera la mise en place de systèmes passifs (dépose et mise en place de châtiers de ventilations dans les brisis à l'Est, au Sud et à l'Ouest en partie haute et basse des rampants pour aération, remplacement de menuiseries extérieures) et actifs (pompe à chaleur réversible).

Estimatif de l'opération (DCE) :

Nature des dépenses	Montants HT
Couverture ardoise	26 370 €
Serrurerie – Métallerie	7 700 €
Fourniture et pose de menuiseries extérieures bois	20 350 €
Menuiseries intérieur bois – agencement	4 340 €
Plâtrerie – Isolation – faux plafonds – peinture	3 290 €
Système de rafraichissement	30 100 €
	92 150 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département	9 215 €	10
Total financements publics	9 215 €	10
Maître d'ouvrage	82 935 €	90
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	82 935 €	90
Coût total	92 150 €	100

Retrofit (ou relamping) éclairage gymnase des Charmilles et Palais des sports :

Les gymnases municipaux, ou salles multisports, sont très souvent éclairés de manière continue la journée pour permettre la pratique de sports collectifs notamment, et ceci dans le cadre des activités sportives scolaires et associatives.

Considérant les dépenses énergétiques très importantes générées par ces pratiques, il est proposé au Conseil Municipal une solution permettant de réduire leur empreinte carbone et de réaliser des économies importantes. L'objectif serait donc de répondre à la norme NF EN 12193 concernant ces installations en diminuant la puissance des éclairages anciennement halogène ou iode et en les remplaçant par des éclairages de haute puissance à LED, techniquement plus performants, plus économes, et qui évitent des interventions de maintenance répétitives. Cette nouvelle technologie est appelée relamping ou encore relampage. Par ailleurs, pour des économies d'énergie encore plus importantes, il est proposé l'installation d'allumages triples pour s'adapter aux usages : les activités scolaires (250 lux), les entraînements (400 lux) et un niveau compétition (900 Lux) pour les clubs sportifs et leurs compétitions. Estimatif de l'opération :

Nature des dépenses	Montants HT
Remplacement éclairage terrain Palais des sports	38 168 €
Remplacement éclairage terrain Gymnase des Charmilles	29 887 €
	68 055 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département	6 805 €	10
Total financements publics	6 805 €	10
Maître d'ouvrage	61 250 €	90
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	61 250 €	90
Coût total	68 055 €	100

Travaux de réfection des revêtements de trottoirs :

Ces travaux de réfection des trottoirs concernent les rues Bellevue, Gaudy, Clos Norbert et Mistral. Ils consisteront en la démolition et la reprise partielle des bordures des ouvrages et en la reprise globale des revêtements en enrobé à chaud.

Concernant les trottoirs rue Henriette Pérucaud, il s'agit d'une opération spécifique de démolition, reprofilage, reprise partielle des bordures, création d'un exutoire d'eaux pluviales, et reprise globale du revêtement en enrobé à chaud

Montant estimatif des travaux : 288 400 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
Département	86 520 €	30
Total financements publics	86 520 €	30
Maître d'ouvrage	201 880 €	70
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	201 880 €	70
Coût total	288 400 €	100

Réfection d'ouvrage d'art :

Il s'agit de travaux de consolidation de structure, re-jointement et revêtement sur le pont du Robinet situé en limite des communes de Saint-Junien et de Saint-Martin-de-Jussac.

Montant estimatif des travaux : 24 000 € HT

Nature des recettes	Montant	%
Département	7 200 €	30
Total financements publics	7 200 €	30
Maître d'ouvrage	16 800 €	70
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	16 800 €	70
Coût total	24 000 €	100

Extension du réseau de mobilité douce :

Il s'agit de la tranche 2, en bordure de la RD941. Les travaux consisteront à réaliser des terrassement, busage, revêtement en stabilisé et engazonnement.

Montant estimatif des travaux : 40 000 € HT

Nature des recettes	Montant	%
Département	12 000 €	30
Total financements publics	12 000 €	30
Maître d'ouvrage	28 000 €	70
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	28 000 €	70
Coût total	40 000 €	100

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE les demandes de subvention pour les opérations énoncées ci-dessus, au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2022 du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits aux budgets concernés de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard